

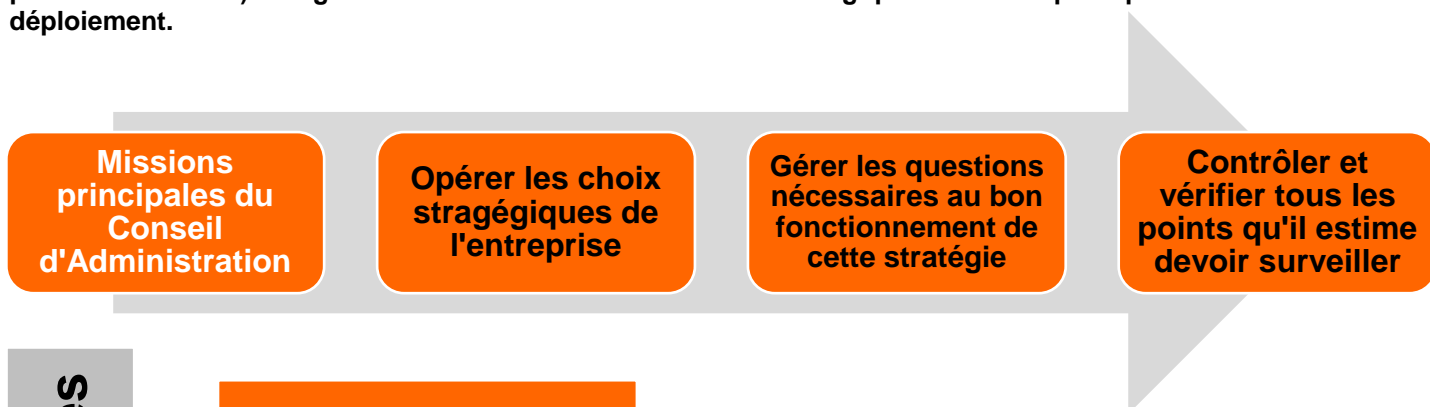


S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES SALARIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE PALATINE Du 26/11 au 1/12/2020

Le Conseil d'Administration c'est quoi ? Quel est son rôle ?

Le conseil d'administration est un groupe de personnes physiques ou de personnes morales (alors représentées par un mandataire) chargées de déterminer les orientations stratégiques de l'entreprise puis de veiller à leur bon déploiement.



Des pouvoirs très larges

Désigner les mandataires sociaux chargés de gérer la société

Surveiller les actions menées et leur cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise

Déterminer le montant de la rémunération des mandataires sociaux

Opérer tous contrôles (dans la limite des pouvoirs attribués aux AG et dans la limite de l'objet social)

Le conseil d'administration est un organe qui représente les actionnaires d'une société.

Concrètement, son rôle consiste à **contrôler les actions menées par les membres de sa direction.**

Le pouvoir du conseil d'Administration est donc très large.

Le Conseil d'Administration est un lieu où l'on peut échanger et questionner, attirer l'attention et ouvrir des réflexions sur les orientations stratégiques de la Banque Palatine.

L'administrateur salarié permet que soit entendue **une voix différente** qui porte les intérêts du long terme, car il a un véritable intérêt à la pérennité de l'entreprise en dehors de la seule logique financière.

POURQUOI VOTER ?

- ⇒ Pour **construire ensemble l'avenir de notre banque.**
- ⇒ Pour défendre les **emplois.**
- ⇒ Pour **respecter l'humain et rester pragmatique** face aux défis à venir.

POUR QUI VOTER ?

En votant pour la CFDT, vous faites le choix :

⇒ Du **syndicat N°1** dans le secteur privé.

⇒ Du **syndicat majoritaire** au sein du groupe BPCE.

⇒ D'un syndicat qui porte des **valeurs fortes** et les revendique comme moteurs à ses actions.

Emancipation - Démocratie - Indépendance - Autonomie - Solidarité – Liberté

AGIR

AVANCER



OUI JE VEUX VOTER

⇒ Quand : du **26 novembre 9h30** au **1^{er} décembre 14h00**

⇒ Comment ? Par **vote électronique**

(Vous recevrez vos identifiants **par courrier** à votre **domicile** (Ils seront envoyés à partir du 13 novembre))

⇒ Des questions ? N'hésitez pas à nous contacter

cfdt.palatine.contact@gmail.com

VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST SIMPLE !



Cfdt:

VOTE ÉLECTRONIQUE :
LA PROCÉDURE EST RAPIDE !

0,73 SECONDE

RECORD À BATTRE !

